

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception : <b>11/01/2022</b>	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : <b>2022-479</b>

### 1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE LA BAIE DU MOULE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CONSEIL REGIONAL DE LA GUADELOUPE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Ary CHALUS, président du conseil régional

RCS / SIRET

2	3	9	7	1	0	0	1	5	0	0	0	2	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

COLLECTIVITE TERRITORIALE

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
11° a) Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière	Mise en place d'un géotube au niveau de la ravine Ouest. Cas par cas
12° Récupération de territoire sur la mer	Augmentation de la longueur de plage, recul de la ligne d'eau. Cas par cas
13. Travaux de rechargement de plage	Tous travaux de rechargement de plage. Cas par cas

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Conseil Régional de la Région Guadeloupe porte le projet de rechargement de plage de la Baie du Moule.

Le projet inclus:

- Le rechargement sédimentaire de la plage d'environ 4 500 m<sup>3</sup> ;
- La sécurisation de la zone de baignade dangereuse par balisage ;
- L'aménagement d'une zone de stationnement organisée et délimitée et des zones de détente ombragées (type carbet);
- Des aménagements paysagers permettant de diminuer l'impact visuel de la route nationale;
- Des aménagements pour collecter les eaux pluviales et limiter l'érosion de la plage;
- La mise en place d'un géotube afin de rediriger les eaux en sortie de ravine Ouest.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ces aménagements sont :

Objectif 1 : disposer d'une plage en sable suffisamment large pour les usagers du site ;

Objectif 2 : assainir la plage des macros-déchets et des algues vertes ;

Objectif 3 : protéger durablement le littoral de sa tendance érosive.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de rechargement de la plage:

- Reprofilage de la plage existante permettant de limiter les apports de sable et d'homogénéiser l'aspect après le rechargement
- Transport du sable de la carrière jusqu'au site. Le transport terrestre routier est privilégié au vu de l'éloignement de la carrière et du coût d'apport par voie nautique.
- Régalage du sable sur l'ensemble du linéaire à traiter à l'aide d'une pelle mécanique.
- Implantation en haut de plage d'une barrière de type ganivelle pour lutter contre l'érosion éolienne.
- Revitalisation du haut de plage.

Géotube:

L'entreprise en charge de la mise en place du géotube devra disposer de matériel de pompage d'une capacité minimum de 200 m<sup>3</sup>/h. Une pompe de secours devra obligatoirement être disponible sur site au cas où la pompe en fonction tomberait en panne. Le remplissage du tube devra être réalisé en une seule opération, sans interruption, soit 112m<sup>3</sup> à injecter. En considérant une pompe de 200m<sup>3</sup>/h et un mélange de 15% de sable, soit 30m<sup>3</sup>/h, il faudra théoriquement 3.7h pour remplir le géotube. Le tube sera rempli de sable injecté hydrauliquement.

Zone de stationnement et eaux pluviales:

Les travaux d'aménagement de la zone de stationnement et des zones ombragées comprendront notamment tous les travaux préparatoires et préparation des emprises (visites préalables, repérage des réseaux existants, les installations de chantier, la signalisation temporaire, le nettoyage et dégagement des emprises nécessaire à l'exécution des travaux, la fourniture et la pose des mobiliers urbains).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est prévu de :

- Un premier rechargement de la plage de 4 060 m<sup>3</sup>, sur une largeur utile de 25m à partir de l'isoligne 1m;
- Un complément de rechargement à l'Est de la plage avec un apport de 430 m<sup>3</sup> supplémentaires, sur une largeur utile de 12m à partir de l'isoligne 0.5m, afin de ne pas impacter la zone végétale en cours de développement sur le haut de cette zone de la plage.
- Pour la zone de stationnement de 768 m<sup>2</sup>, la structure actuelle en sable sera laissée en l'état. Cette zone pourra accueillir environ 29 places (non délimitées) dont 1 place PMR et 6 places pour les vélos
- Afin de limiter les dépôts de polluant au niveau de la plage, il a été retenu de diriger les écoulements en sortie de la ravine Nord-Ouest, plus loin dans la baie. Pour cela, il sera mis en place un tube en géotextile remplis de sable (ou géotube).
- Afin de limiter l'écoulement des eaux pluviales de la route sur la plage, il sera créé des caniveaux permettant leur évacuation.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération projetée est soumise au régime de DECLARATION au titre des rubriques 3.1.5.0 et 4.1.2.0 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de rechargement total	4 500 m3
Zone de stationnement	768 m <sup>2</sup>
dont places de stationnement en sable 29	29
place PMR	1
places vélos	6
Longueur/largeur/hauteur géotube	15m/4.25m/2m
nombre de bouées de balisage bi-coniques	8
Carbets	2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 16° 33' 49" 00 Lat. 6° 1' 36" 81" 69

Plage de la Baie du Moule

A l'entrée Ouest de la ville du Moule,  
Accessible directement depuis la  
RN5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 16° 33' 54" 49 Lat. 6° 1' 36" 89" 79

Point d'arrivée :

Long. 16° 33' 49" 72 Lat. 6° 1' 36" 69" 83

Communes traversées :

LE MOULE

Coordonnées WGS UTM 20N :

Départ : X 674 193 m / Y 1 806 735 m

Arrivée : X 674 433 m / Y 1 806 686 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Baie du Moule est un site du Conservatoire du Littoral
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de l'inventaire de l'ONF

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Naturels actuellement en vigueur sur la commune du Moule a été approuvé le 24 juin 2010.  La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume minimum nécessaire à ce rechargement a été estimé à 4 500 m <sup>3</sup> à partir du sable marin issu de la carrière de Petit Havre en Guadeloupe. Une étude sédimentaire a été réalisée pour s'assurer de la tenue du nouvel apport  Aucune analyse des prélèvements n'a montré de pollution normée, ni pour le sable de la Baie ni pour le sable de carrière.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La baie du Moule est un site potentiel de ponte de tortues marines. Des mesures de suivi seront précisées dans le dossier Loi sur l'Eau
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de baliser la zone de baignade dangereuse Une demande d'AOT pour le balisage en mer sera déposée à la Direction de la Mer.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'aléa cyclonique moyen, sismique moyen, et liquéfaction faible  SUEZ Consulting a été missionné en 2018 afin de réaliser une étude hydraulique et hydro sédimentaire conformément au PPRN en vigueur.  Le projet n'est pas de nature à aggraver le risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic pourra se voir légèrement augmenté avec la fréquentation de la plage. Cependant, compte tenu du gabarit de la RN5, elle est en capacité d'accepter cet éventuel trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des émissions sonores seront à prévoir en phase travaux. Cet impact sera temporaire. La plage est concernée par les nuisances sonores de la RN5

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La présence de sargasses à certaines périodes de l'année est source de nuisances olfactive. L'aménagement de la plage tient compte de cette problématique notamment par la conservation d'un accès aux engins en charge du ramassage des sargasses sur la plage.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux pourront être source de vibrations ponctuelles. Cet impact sera temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage actuel de la RN5 est source de pollution lumineuse mais ne fait pas partie du programme de ce projet. La commune pourra cependant être en charge de la réorientation dos à la mer des luminaires de la RN5 afin de ne pas éclairer la plage ni déranger les tortues marines. Une re-végétalisation est prévue entre la RN5 et la plage, réduisant l'impact des luminaires sur la plage.</p> <p>Il n'y aura pas d'éclairage au niveau du parking (si l'éclairage est vraiment nécessaire, il sera mis en place des bornes LED, moins impactantes).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Quelques déchets inertes seront produits en phase chantier.</p> <p>En phase d'exploitation les déchets émis par les visiteurs seront collectés dans des poubelles.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à améliorer l'aspect visuel de la plage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La commune du Moule est actuellement en charge du développement d'un nouveau giratoire en sortie de la baie du Moule (à l'Est). Les travaux du giratoire semblent cependant plus avancés et pourrait ne pas être cumulés avec le projet présenté.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les zones végétalisées seront maintenues au maximum. La structure actuelle en sable sera maintenue pour la zone de stationnement.

L'éclairage de la RN5 devra être réorienté, dos à la plage (hors mission du Conseil Régional de la Guadeloupe). Cependant le projet prévoit la mise en place d'une végétalisation le long de la route, réduisant l'impact des luminaires sur la plage.

Un suivi des tortues marines sera assuré avant le démarrage des travaux afin de vérifier la présence de tortues ou de nids sur la plage.

L'accès à la plage sera interdit aux véhicules motorisés, hors engins en charge de l'évacuation des sargasses.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Son ampleur ne nécessite pas d'évaluation environnementale dans le sens où les impacts prévisibles sur l'environnement sont faibles à négligeables :

- bruit / vibration : ponctuellement en phase travaux, bruit limité en phase exploitation,
- lumière : réduction de l'impact à prévoir
- biodiversité : un suivi des tortues marines sera assuré
- déchets : faible émission en phase chantier, il est prévu d'assainir la plage des macros-déchets et des algues vertes
- trafic : la route nationale 5 est adaptée au trafic plus dense,
- ressources : une étude hydrosédimentaire a été réalisée pour s'assurer de la tenue du nouvel apport.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BASSE-TERRE

le,

20/12/2021

Signature

Le président du conseil régional

Ary CHALUS



